



Compte rendu de la réunion de la commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire tenue le mardi 4 juin 2019, à 19 h, dans la salle de l'étage du Centre récréatif de L'Étang-du-Nord.

Sont présents :

Jean-Philippe Déraspe, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, président
Benoit Arseneau, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, vice-président
Monica Poirier, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Anne-Marie Boudreau, Arrimage
Véronique Chiasson, Équipe de développement social
Jean-Michel Cyr, Commission scolaire des Îles
Céline Vigneau, citoyenne
Jean Bouffard, citoyen
Réjean Leblanc, citoyen
Serge Rochon, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Claude Richard, coordonnateur de la commission

Sont absentes :

Hélène Chevrier, citoyenne
Kimberley Thériault, citoyenne

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président

La réunion débute à 19 h avec le mot de bienvenue du président, Jean-Philippe Déraspe, qui remercie d'abord les membres de la commission, tant citoyens que représentants d'organismes, d'avoir accepté le mandat qui leur a été confié par la Municipalité tout en rappelant brièvement le contexte dans lequel ces quatre commissions ont été formées.

Les deux conseillers municipaux, Jean-Philippe Déraspe et Benoit Arseneau, agiront respectivement comme président et vice-président de la commission.

On présente également les personnes-ressources qui appuieront les membres de la commission dans leurs travaux, soit Monica Poirier en tant que directrice du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) et Claude Richard qui agira, quant à lui, comme coordonnateur des différentes commissions formées par la Municipalité.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Les membres de la commission adoptent l'ordre du jour présenté.

3. Tour de table des membres de la commission

On procède ensuite à un tour de table permettant aux participants de s'identifier et d'exprimer brièvement les motifs qui ont suscité leur engagement dans le cadre de cette commission.

4. Rappel des objectifs de la commission

Serge Rochon, directeur général de la Municipalité, présente le contexte ainsi que les objectifs relatifs à la mise en place de ces commissions. L'objectif principal de ce processus nouveau, issu d'une volonté de réforme de la gouvernance amorcée par la Municipalité en 2017, est de permettre aux citoyens et aux organismes du milieu une participation plus active aux processus décisionnels municipaux tout en apportant au conseil un éclairage concerté au regard de différents mandats qui leur auront été confiés dans le cadre des travaux de ces commissions.

Une commission consultative pourra aussi bien contribuer à l'élaboration d'une politique municipale sur un thème donné qu'à certains éléments de la planification stratégique liés à sa thématique.

Les directions des services municipaux et les commissions elles-mêmes peuvent proposer au conseil certaines questions qu'elles jugeraient pertinent d'étudier, mais la décision de mandater les commissions pour ces questions revient ultimement au conseil municipal.

5. Présentation de la Charte des commissions consultatives

On passe en revue les principaux éléments de la Charte des commissions consultatives des Îles-de-la-Madeleine, document élaboré en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, qui décrit notamment le rôle des commissions consultatives ainsi que les mandats respectifs des quatre commissions, soit outre celle qui nous concerne ici, la commission consultative des travaux publics et de la sécurité publique, la commission consultative du développement économique et la commission consultative de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des changements climatiques.

Les modalités de fonctionnement des commissions y figurent également ainsi que les critères qui régissent la sélection des membres et les responsabilités qui leur incombent. Par souci de transparence, tous ces éléments ainsi que les comptes rendus des réunions des commissions sont publics et disponibles sur le site Web de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Enfin, en matière de reddition de compte, une fois que les recommandations de la commission auront été transmises aux membres du conseil et qu'ils en auront pris connaissance, le conseil réagira aux recommandations à travers le formulaire prévu à cet effet. Il y expliquera les raisons qui justifient ses décisions, en particulier lorsque celles-ci seront contraires aux recommandations d'une commission.

Chaque commission présentera au conseil de la Communauté maritime, une fois par année, un rapport sur les activités et les mandats réalisés au cours de l'année écoulée.

6. Présentation de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire

Monica Poirier présente à la commission un portrait du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire qui comporte quatre secteurs, soit :

- 1) Bâtiments, sites et parcs;
- 2) Sport et de plein air;
- 3) Culture, bibliothèque et patrimoine;
- 4) Vie communautaire.

Il s'agit du service le plus imposant à la Municipalité avec ses quatre-vingt-seize employés, dont dix-huit de statut régulier à temps plein (incluant les soixante employés de projets du Regroupement loisir des Îles), et un budget qui s'élève à quelque 2 300 000 \$, soit 12 % du budget municipal. Cet impressionnant tableau rend bien compte de l'ampleur des secteurs couverts par ce service, et on estime qu'il conviendrait de le faire davantage connaître à l'ensemble de la population.

Considérant le dossier qui fera l'objet du premier mandat de la commission, soit celui des sites récréotouristiques, on doit rappeler les éléments suivants :

- La Municipalité gère et entretient actuellement 13 accès de plages, 3 haltes routières, 3 sites récréotouristiques majeurs, 1 belvédère et 12 modules d'interprétation « Paysages culturels ».
- L'offre actuelle comprend aussi 75 km de pistes répartis en 17 sentiers, et la Municipalité soutient le développement du parcours « Sentiers entre Vents et Marées » qui couvre 225 km.
- Un budget de 364 000 \$ est réservé annuellement à l'aménagement et à l'entretien des sites et des parcs.
- En collaboration avec l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS), le SLCVC procédera à l'été 2019 à l'inventaire de l'ensemble des infrastructures municipales

extérieures (incluant les aires de jeux) afin de produire un guide ou un plan d'amélioration pour chacun des espaces publics aménagés.

Par ailleurs, parmi les éléments qui participent à cette problématique, on pense notamment à l'augmentation constante de l'achalandage touristique et aux différentes questions qu'elle suscite (sécurité des usagers, installation de sanitaires, protection des dunes et des rivages, gestion des déchets et surveillance générale).

7. Présentation du premier mandat de la commission

Dans le cadre de son premier mandat, le conseil municipal confie à la commission la responsabilité de formuler des recommandations sur l'approche à privilégier pour la gestion et le développement des sites et espaces récréotouristiques en tenant compte de divers facteurs tels que :

- les différentes politiques municipales en vigueur;
- la création prochaine d'un parc régional;
- la question de l'accès public et gratuit aux plages et installations récréotouristiques;
- les conflits d'usage en haute saison, le prolongement de la saison et l'expansion du secteur;
- la sécurité des usagers et le respect des normes en cette matière.

8. Premiers échanges entourant ce mandat

Comme il s'agit essentiellement aujourd'hui d'une première rencontre de présentation et de mise en contexte, il s'ensuit un échange plus ou moins formel de premières impressions et observations à l'égard du dossier présenté.

Tout d'abord on cherche à cerner un peu mieux ce mandat qui paraît très vaste compte tenu de l'étendue des responsabilités de la Municipalité en ce domaine et des nombreux enjeux sous-jacents que comporte cette problématique.

S'agit-il d'énoncer des principes de gestion plutôt généraux, par exemple le principe de l'utilisateur payeur, ou s'attend-on à des recommandations vis-à-vis certains sites en particulier? La réflexion doit-elle se faire dans un contexte de rationalisation visant la priorisation ou l'optimisation de certains sites ou au contraire envisage-t-on certains développements dans ce secteur? Comment la Municipalité voit-elle le rôle de l'industrie touristique dans le développement de ce secteur?

À l'issue de ces divers échanges, on revient au mandat confié à l'URLS qui se décline en trois volets :

- 1) Répertoire de l'ensemble des sites, parcs et autres infrastructures extérieures à caractère récréotouristique;
- 2) Recommandations relatives à l'entretien et à la gestion de chacun de ces sites;
- 3) Élaboration d'un plan directeur concernant la gestion et le développement de ces infrastructures municipales pour les dix prochaines années.

Compte tenu des recoupements évidents entre l'objet d'étude de l'URLS et la nature du mandat confié par la Municipalité à la commission, on convient d'arrimer le plus possible les travaux de la commission aux diverses étapes de réalisation du mandat dont la réalisation est prévue au cours des prochains mois avec la fin octobre comme date de livraison du document final. Autant les données recueillies par l'URLS pourront servir de base de données aux travaux de la commission, autant la commission pourra jouer un rôle consultatif auprès de l'URLS dans l'élaboration du plan directeur attendu par la Municipalité.

9. Définition du calendrier de travail pour réaliser ce mandat

Dans l'objectif de s'arrimer à la démarche de l'URLS, on convient de tenir deux ou trois sessions de travail tout au début de l'automne, soit en septembre et au début octobre. Compte tenu de l'ampleur du mandat et des échéanciers relativement serrés qu'on entrevoit, il est suggéré de prévoir une session de travail d'une demi-journée plutôt qu'une réunion plus courte en soirée, ce qui permettrait peut-être davantage d'avancer dans le dossier. D'ici là, on verra à fixer certains objectifs plus précis et à fournir la documentation

pertinente à la poursuite des travaux de la commission au fur et à mesure que les résultats des premières étapes de l'étude de l'URLS seront disponibles. Il est question d'une formule « Dropbox » pour en faciliter l'accès.

10. Planification de la formation de l'Institut du Nouveau Monde

Une formation destinée aux membres des différentes commissions consultatives de la Municipalité, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, a été prévue pour le 18 juin prochain.

Cette formation de deux heures sera donnée à deux occasions, soit en après-midi et en soirée, de façon à accommoder le plus grand nombre de participants possible. Les membres de la commission sont donc invités à s'inscrire à l'une ou l'autre de ces formations auprès de la Municipalité à une adresse courriel qui leur sera communiquée ultérieurement.

11. Invitation à une journée de réflexion sur la planification stratégique de la Municipalité

La Municipalité des Îles a entamé il y a quelque temps des travaux visant l'élaboration d'une planification stratégique qui se veut le plus participative possible, et c'est dans ce contexte que des représentants citoyens sont invités à une journée de réflexion qui aura lieu le 17 juin prochain. On souhaite donc qu'un certain nombre de citoyens membres des commissions consultatives puissent y participer dans la mesure de leurs disponibilités. Certains membres présents à la réunion se disent disponibles pour l'occasion.

12. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté aux affaires diverses.

13. Clôture de la réunion

La réunion est levée à 21 h 15.

Compte rendu rédigé par Claude Richard.